



COMMISSION
LOCALE
de L'EAU

SCHEMA d'AMENAGEMENT et de GESTION des EAUX
EIIIE ISOLE LAÏTA

Quimperlé – Espace Benoitte Grout

Demande d'autorisation environnementale d'Eau du Morbihan concernant le système de production d'eau potable de Toultreincq (Gourin)
Avis de la CLE suite à la réunion du 22 juin 2021

1. Contexte et objectifs du projet

Actuellement, l'alimentation en eau potable de Gourin est composée de 2 unités de distribution :

- La station de traitement d'eaux souterraines du Moulin de Conveau, alimentée par les puits P1 à P5 ;
- L'usine de traitement d'eau de surface de Toultreincq alimentée par :
 - o La prise d'eau de Loch Ar Vran dans le ruisseau de Goaranvec à Tréogan (22) ;
 - o La prise d'eau de Pont Saint Yves dans l'Ellé à Langonnet (56) ;
 - o Les réserves des carrières de Minez Cluon à Gourin (56) : elles sont alimentées par les 2 prises d'eau de surface en hiver et utilisées principalement en période d'étiage ou en cas de qualité d'eau brute de surface insuffisante.

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable du secteur desservi par les installations de traitement de Gourin, la commune de Gourin, relayée par Eau du Morbihan aujourd'hui Maître d'Ouvrage, a engagé dès 2007 des recherches d'eau souterraine sur son territoire.

Le projet décrit dans le présent dossier est constitué par le système de production d'eau potable de Toultreincq suite aux évolutions projetées afin de **sécuriser les approvisionnements en eau tout en limitant les prélèvements d'étiage sur la ressource superficielle exploitée via les prises d'eau**. Les installations après aménagements seront les suivantes :

- Nouvelle usine de potabilisation de Toultreincq : construite à proximité des ouvrages de production actuels, et dimensionnée en fonction des besoins de la collectivité et de l'introduction des nouvelles ressources en eaux souterraines dans la filière ;
- Cette nouvelle unité de production d'eau potable sera alimentée par :
 - o Les deux prises d'eau de surface (sur le ruisseau de Goaranvec et l'Ellé) : prélèvements adaptés aux débits réservés à restituer en aval des ouvrages (1/10 du débit moyen mensuel interannuel ou « module » du cours d'eau) ;
 - o Les réserves des carrières de Minez Cluon (de l'ordre de 350 000 m³) : utilisées principalement en étiage, et alimentée en hiver à partir des 2 ressources précédentes ;
 - o 2 nouveaux forages profonds (F5 et F8) : aménagement des forages de reconnaissance existants en ouvrages d'exploitation ;
 - o Le puits P1 conservé : exploitation adaptée aux rabattements générés par le prélèvement sur le nouveau forage F8 ;
- Les puits P2, P3, P4 et P5 existants seront supprimés à la mise en service du forage F5 ;
- La station de traitement du Moulin de Conveau sera réutilisée en local électrique.
- Des canalisations de transfert d'eau brute seront créées entre les captages du Moulin de Conveau (puits P1 et forages F5 et F8) et l'usine de Toultreincq.

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale et conformément à la prescription ET-4 du SAGE, l'Administration en charge du dossier (DDTM 56) sollicite un avis de la CLE du SAGE EIL d'ici le 10/07/2021. Les remarques sont détaillées ci-après.

2. La compatibilité du projet avec le SAGE EIL

L'alimentation de secours de l'usine de Toultreincq repose sur la multiplicité des ressources en eau brute.

Le projet présenté s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques définies par la CLE à la suite des études Bilan-Besoins-Ressources-Sécurité et Débits minimums biologiques, pour pallier aux déficits hydriques identifiés sur le bassin de l'Ellé amont. Les travaux déjà réalisés et ceux envisagés permettent ainsi de sécuriser le dispositif global d'alimentation en eau potable du secteur amont :

- ✓ Réhabilitation des prises d'eau en 2012 : aucun déversement d'eau du BV de l'Ellé vers le BV de l'Aulne (ruisseau de Goaranvec) n'est possible ;
- ✓ Arrêt des prélèvements à Pont Saint Yves lorsque le débit restitué en aval ne peut être supérieur au 1/10 du module, afin de sécuriser les prélèvements à la prise d'eau de Barrégant en aval ;
- ✓ Conduite de transfert pour sécuriser Barrégant à partir de Toultreincq (2014) ;
- ✓ Optimisation du fonctionnement des carrières ;
- ✓ Mise en exploitation des nouveaux forages du Moulin de Conveau, répondant à l'objectif de moins solliciter les eaux superficielles.

3. Le projet au regard de la prise d'eau de Pont Saint Yves

La continuité :

La prise d'eau de Pont Saint Yves sur l'Ellé et le seuil ne seront pas modifiés dans le cadre du projet. Le seuil a été équipé d'ouvrages de franchissement lors de sa reconstruction (1 passe à anguille et 1 passe à bassins). Cependant, avec une hauteur de 1 mètre environ pour une chute de 60/70 cm, il constitue un obstacle difficilement franchissable selon les conditions hydrologiques.

Eau du Morbihan indique que la franchissabilité sera améliorée à court terme, notamment via un possible arasement du seuil, restaurant ainsi en toute période la continuité piscicole (en particulier pour truites).

La CLE et les services du SMBSEIL souhaitent être associés à ce projet, pour étudier toutes les alternatives possibles, en lien et en complément des travaux de reméandrage réalisés en amont. Ce secteur de l'Ellé amont pourrait ainsi représenter à terme un site ambitieux de restauration hydromorphologique.

Les débits :

Il est indiqué que :

- Les prélèvements annuels d'eau de surface vont diminuer à Pont Saint Yves (PSY) suite à la mise en exploitation des nouveaux forages.
- Cette prise d'eau est utilisée essentiellement lorsque la prise d'eau dans le ruisseau de Goaranvec est insuffisante, ou lorsque la qualité de l'eau de ce ruisseau se détériore (en raison de fortes pluies notamment).
- Les prélèvements à PSY sont stoppés si le débit réservé restitué en aval de la prise d'eau est inférieur au dixième du module (soit 120 l/s) afin de maintenir une disponibilité satisfaisante de la ressource en eau au niveau de la prise d'eau de Barrégant au Faouët ;

Par ailleurs, les besoins nominaux de la future usine de Toultreincq sont :

- Satisfaits en situation d'année hydrologique moyenne et pour un étiage marqué ;
- Non satisfaits en situation d'étiage sévère dans le respect du 1/10 du module.

Il peut être souligné que le module du Goaranvec au droit de la prise d'eau de Loch ar vran est estimé à 0.133 m³/s (478 m³/h), soit un module 10 fois plus faible que celui de l'Ellé à Grand Pont, sachant que cette dernière atteint déjà rapidement le dixième du module en fin de printemps.

Il aurait été intéressant d'avoir un schéma de principe type sur une année, traduisant la complémentarité des systèmes d'alimentation et les plages de fonctionnement de chacun selon les périodes et les débits (bascules entre les 2 prises d'eau ; remplissage – destokage des carrières, eaux souterraines...).

Le périmètre de protection de captages :

La CLE note que la mise en place des périmètres de protection de la prise d'eau contribue à la préservation des milieux naturels au sein du site Natura 2000 (limitation d'accès, limitation d'occupation des sols, limitation d'usages de pesticides, ...).

Elle rappelle que l'extension du site Natura 2000 Rivière Ellé a été approuvée, la prise d'eau de Pont Saint Yves se situe dorénavant dans le site, et non 920m en aval tel qu'indiqué dans le dossier. Le périmètre est disponible auprès des services du SMBSEIL.

Par ailleurs, la CLE prend acte de l'état d'avancement de la procédure des périmètres de protection (prises d'eau, forages et carrières), puisque ce sont les derniers sur le BV EIL dont la procédure est toujours en cours. Un calendrier précis pour la mise en application aurait pu être versé au dossier.

Décision de la CLE

Au vu des éléments du dossier et des remarques formulées, la CLE émet un avis favorable à ce projet.

Pour la CLE
La Présidente Danièle KHA

